



Responsabilité et location

Par lamouise

Bonjour,
propriétaire d un aeronef ,j ai signé une convention avec mon club pour abriter cet aeronef (d une valeur de 6000 eur et donc non assurable assuré en rc seulement) sous une serre.

la convention note que je ne peux pas en cas de dommage attaquer le club et que le club décline toute responsabilité je paye un loyer annuel et cette serre s est effondré detruisant l aeronef

le club n avais pas assuré la serre!

quel sont mes recours?